

Tout au long de cette évaluation, la CNER a pu percevoir un soutien général à l'endroit de possibilités d'emploi, nouvelles et continues, et des avantages économiques associés au projet d'agrandissement. Toutefois, la CNER a également entendu les préoccupations soulevées concernant les répercussions potentielles (y compris les répercussions cumulées) sur l'écosystème terrestre et la faune (particulièrement sur le caribou) découlant de la proposition d'élargissement et d'utilisation intensifiée et prolongée de la route de transport Whale Tail relativement au transport du minerai additionnel à des fins de traitement à la mine d'or Meadowbank existante. La hausse potentielle des émissions dans l'air (plus précisément, poussière et dioxyde d'azote) découlant du projet d'agrandissement a aussi été discutée en profondeur. La CNER a pris note des préoccupations concernant les répercussions potentielles sur la quantité et la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines découlant de la proposition d'agrandissement de la carrière à ciel ouvert Whale Tail et de l'ajout de la carrière à ciel ouvert IVR, y compris le prolongement temporel des activités, la nécessité de trouver d'autres lieux de décharge et la planification de la fermeture. La Commission a également entendu des préoccupations au sujet des exigences actuelles en matière de surveillance du travail et de l'emploi et de la pertinence de la planification socioéconomique de la fermeture.

Le rapport de la CNER fait état d'un certain nombre de modifications et d'ajouts à apporter aux conditions actuelles du certificat de projet n° 008 et au programme de surveillance du projet approuvé, notamment :

- mesures d'atténuation et de surveillance requises pour limiter les répercussions potentielles du projet d'agrandissement sur le caribou;
- ajout d'un processus de surveillance continu du dioxyde d'azote au programme de surveillance de la qualité de l'air existant;
- nécessité de procéder à une évaluation plus poussée des autres emplacements de rejet pour les effluents miniers traités;
- exigences de suivi propre à chaque sexe et planification socioéconomique de la fermeture;
- exigences en matière de rapports annuels faisant état du respect des engagements pris par le promoteur;
- mise à jour de tous les plans de gestion pertinents pour tenir compte de l'ampleur et de la portée du projet d'agrandissement et de ses répercussions potentielles.

En conclusion, la CNER remercie tous ceux qui ont fait part de leur expérience, expertise et perspective pour nous aider à réaliser une évaluation approfondie et en temps opportun du projet d'agrandissement. La CNER reconnaît les contributions positives, collaboratives et respectueuses de tous ceux qui continuent à travailler ensemble pour que le projet de carrière à ciel ouvert Whale Tail procure des avantages économiques durables à la région de Kivalliq, tout en minimisant les risques de répercussions négatives sur le plan écosystémique et socioéconomique.

Le rapport de réexamen, qui comprend un résumé, est accessible à partir du registre public en ligne de la CNER à l'adresse suivante : <https://www.nirb.ca/fr/project/125418>.

Cordialement,



Kaviq Kaluraq
Présidente intérimaire
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

Pour plus d'information, les médias peuvent communiquer avec:

Ryan Barry, directeur administratif
Commission du Nunavut chargée
de l'examen des répercussions
1-866-233-3033 ou
rbarry@nirb.ca